

Affaires fédérales

Objektyp: **Group**

Zeitschrift: **Le messenger suisse de France : revue mensuelle de la Colonie suisse de France**

Band (Jahr): **14 (1968)**

Heft 5-6

PDF erstellt am: **21.06.2024**

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

AFFAIRES FÉDÉRALES

Nous précisons à tous nos lecteurs que la publication des nouvelles contenues dans les rubriques « Affaires fédérales » et Revue de presse tend uniquement à donner un éventail de ce qui est publié dans les différents journaux suisses et ceci sans aucun caractère politique.

EN MARGE DE LA 7^e REVISION DE L'A.V.S.

NOTRE POLITIQUE SOCIALE EST SATISFAISANTE

(C.P.S.). Le Conseil fédéral a publié un message et un projet de loi concernant la 7^e révision de l'A.V.S. Ses propositions tendent au développement organique de l'A.V.S. et de l'A.I. dans leur structure actuelle. En effet, après un examen approfondi, le gouvernement est parvenu à la conclusion que la voie choisie en 1948 était la bonne du point de vue de la politique sociale.

La conception générale de la prévoyance dans notre pays s'appuie sur le principe dit des trois piliers, selon lequel la sécurité de la population en cas de vieillesse, d'invalidité et de décès, doit être garantie par les assurances sociales (A.V.S., A.I., prestations complémentaires), les assurances collectives professionnelles et la prévoyance personnelle (économies, assurances individuelles). La 7^e révision maintient ce principe, ce qui signifie que le caractère d'assurance de base de l'A.V.S. et de l'A.I. doit être conservé. Depuis l'introduction de l'A.V.S., les prix sont montés d'environ 45 %, mais les rentes ont augmenté de 120 % en moyenne. La révision actuelle doit amener au 1^{er} janvier 1969 une augmentation des rentes de 25 % qui accentuera encore leur avance sur la hausse du coût de la vie. Mais, malgré cette amélioration réelle — et très considérable — le système doit être complété par les deux autres piliers, c'est-à-dire, d'une part, par la prévoyance des entreprises en faveur du personnel et, d'autre part, par l'épargne privée. En ce qui concerne le deuxième pilier, la statistique des caisses de pension permet de constater que les institutions de prévoyance vieillesse et survivants créées par les entreprises au cours de ces dix dernières années ont bénéficié d'un développement extraordinaire. Ainsi, le nombre des travailleurs au bénéfice d'une retraite d'entreprise ou professionnelle a augmenté au cours de cette période de 50 % et, en 1966, 72 % environ des personnes pouvant être assurées faisaient partie d'une telle institution. Quant au troisième pilier, l'on constate qu'en 1965, l'épargne des ménages privés s'est chiffrée à 3,5 milliards de francs, et qu'elle vient en tête des différents secteurs de l'épargne globale, dépassant celle des assurances sociales, de l'Etat et des sociétés privées. Une autre indication très significative est fournie par le fait que, dans cette même année 1965, les ménages privés ont fourni un tiers environ de l'épargne globale, alors que la proportion n'était en 1960 que d'un sixième.

Il faut donc se garder d'envisager l'A.V.S. isolément; il sied, au contraire, de la considérer par rapport au contexte, par rapport à l'ensemble qui,

comme on le constate, est extrêmement réjouissant. C'est ce que le Conseil fédéral fait, et c'est pourquoi il estime qu'il n'est nullement nécessaire de modifier les bases du régime actuel de l'A.V.S. Notre système particulier de sécurité sociale est un ensemble harmonieux, dont l'efficacité maximale est garantie par l'équilibre respectif entre les trois piliers, équilibre qu'il s'agit donc de maintenir.

Le Conseil fédéral rejette également toute idée de modification fondamentale en ce qui a trait au degré actuel de solidarité entre assurés de l'A.V.S. En effet, certaines voix plus ou moins isolées se sont fait entendre au cours de ces derniers mois, demandant un renforcement dans ce domaine. Un examen objectif montre déjà que la solidarité joue un bien plus grand rôle dans l'A.V.S. suisse que dans les institutions comparables de l'étranger, car notre système d'assurance-vieillesse est pratiquement le seul au monde qui ne connaisse pas de plafond de cotisation. Les rentes maximales ne sont, en revanche, pas très éloignées des rentes minimales, de sorte que les classes de population soumises à de très fortes cotisations tout au long de leur vie active ne se verront rétrocéder sous forme de rentes qu'une infime partie de la somme totale qu'elles ont versée. Mais, abstraction faite de cette donnée, et sans entrer dans des détails techniques d'une grande complexité, il apparaît — tous les milieux en conviennent — que ce renforcement théorique de la solidarité entre assurés de l'A.V.S. aboutirait en réalité à la minimiser; des arguments et des explications plus ou moins sophistiqués ne peuvent rien changer à cette constatation effective. L'on ne peut dès lors qu'approuver le gouvernement d'avoir agi de la sorte dans le but de préserver aussi bien le haut degré de solidarité que la simplicité de notre assurance-vieillesse.

POUR UN DEVELOPPEMENT EQUITABLE DE L'A.V.S.

La Fédération des sociétés suisses d'employés communique:

« L'action de réforme de l'A.V.S. d'un conseiller national de Zoug remet en cause les structures de base et le système des prestations d'assurance de l'assurance fédérale vieillesse et survivants. Cette action est dirigée contre les propositions du Conseil fédéral tendant à porter la rente vieillesse simple à 2.100 francs au minimum et à 4.500 francs au maximum, et la rente de couple à 3.360 francs au minimum et à 7.200 francs au maximum.

Ce projet serait remplacé par une prestation uniforme minimum de 3.000 francs pour personne seule et de 4.800 francs pour couples. A cela ne s'ajouteraient que les petites parts de rente individuelle

provenant des cotisations effectivement versées, Mais on ne prendrait en considération que le 2 % (la moitié) des montants perçus pour chaque assuré, et cela seulement jusqu'à une certaine limite de revenu. C'est ainsi, par exemple, que dans le calcul des parts de rentes individuelles le salarié perdrait les 2 % de primes A.V.S. payés pour lui par son employeur.

On espère freiner par ce système le développement futur de l'A.V.S. En réalité, la petite part de rente individuelle ne serait majorée que de fort peu en raison de l'augmentation du coût de la vie et des salaires. Les données du projet excluraient une augmentation régulière de la rente minimum uniforme. Elle subirait même des réductions pour autant que l'on ne décrète pas des suppléments correspondants de rente.

Les rentes de salariés de revenu moyen ont été jusqu'à présent moins augmentées que la rente minimum, quand bien même ces assurés ont toujours payé leurs cotisations entièrement. Pour des raisons d'ordre social, ils sont aussi disposés à faire acte de solidarité en versant à l'avenir des cotisations majorées, ils s'opposent, par contre, à la suppression de l'actuelle structure des rentes basées sur la différenciation des montants des primes et n'accepteront pas de se contenter d'une rente minimum et cela d'autant plus qu'il s'en faut de beaucoup que chaque ouvrier ou employé soit au bénéfice d'une prévoyance personnelle d'entreprise. C'est pourquoi l'A.V.S. doit s'en tenir aux principes équitables appliqués partout en Suisse en matière d'assurance sociale. Un nivellement des rentes ne favorise pas davantage la volonté de production des salariés, volonté indispensable au développement de l'économie et du bien-être.

Le nouvel aménagement des rentes apporterait aussi des désavantages aux économiquement faibles, soit à ceux qui ont le plus besoin d'assistance sociale. Comme, en raison des faibles primes payées, ils ne recevraient que des rentes individuelles les plus modestes, la réforme envisagée ne pourrait que leur apporter des prestations inférieures à celles prévues par la 7^e révision de l'A.V.S., prestations complémentaires comprises. En même temps disparaîtrait le progrès réalisé en 1964 par la suppression des rentes partielles de génération, lesquelles seraient réintroduites et se perpétueraient. De brèves périodes de cotisations seraient particulièrement désavantageuses pour les rentes d'invalidité et de survivants. D'autre part, les rentes uniformes aux salariés étrangers grèveraient l'A.V.S. de lourdes charges financières supplémentaires.

Les propositions simples et claires du Conseil fédéral apportent d'importantes améliorations aux rentes de l'A.V.S. et aux rentes d'invalidité : elles introduisent de nouvelles prestations d'importance (indemnités de secours aux bénéficiaires de rentes vieillesse). En revanche, les propositions pour une transformation de structure de l'A.V.S. amèneraient des complications et une complète incertitude dans la réglementation des détails d'application. Ses prestations instables porteraient atteinte au développement si important de la prévoyance personnelle des entreprises. Tous les assurés ont dès lors un intérêt évident à ce qu'à partir du 1^{er} janvier 1969 l'assurance-vieillesse, survivants et invalidité soit effective-

ment consolidée par la réalisation des propositions du Conseil fédéral. »

RAPPORT DE GESTION DU CONSEIL FEDERAL : « LA POLITIQUE DE NEUTRALITE DE LA SUISSE EST DE MIEUX EN MIEUX COMPRISE »

(Extrait)

Présence de la Suisse dans le monde, évolution de la conjoncture, recherche scientifique, défense nationale et finances publiques, tels sont les principaux chapitres de la « Préface » du rapport de gestion du Conseil fédéral, publiée récemment. Le ton en est généralement optimiste. Rappelons que cette introduction générale est une rétrospective de l'année 1967. Les vues prospectives du gouvernement pour toute la législature, feront l'objet d'un autre rapport.

Le Conseil fédéral relève d'abord que la politique de neutralité de la Suisse n'a pas été contestée par les puissances étrangères. Au contraire, elle a paru de mieux en mieux comprise. « Cette évolution est due principalement à deux facteurs : d'une part à l'érosion des blocs idéologiques et au fait que de nombreux pays adoptent une attitude de non-engagement, d'autre part aux services que la Suisse a pu rendre. La neutralité contribue à nous donner une vision plus impartiale des problèmes, ce qui nous permet parfois de jouer un rôle utile. » Suit une énumération de nos activités dans ce domaine : missions pour l'O.N.U., participation à la C.N.U.C.E.D., au Kennedy Round, à l'Association internationale de développement, Comité international de la Croix-Rouge, rôle international à Genève, etc.

Sur le plan intérieur, le rapport du Conseil fédéral note que l'année 1967 a été marquée par un ralentissement de l'expansion économique. C'est un problème mondial mais on peut constater avec satisfaction que la Suisse, à la différence de l'Allemagne notamment, n'a pas eu à subir de chômage. Ce fléchissement équivaut d'ailleurs à un retour progressif à une situation plus normale, qui permet aux entreprises de consolider les positions conquises pendant les années de surexpansion. Des dispositions efficaces ont été prises pour que la demande puisse être ajustée aux possibilités réelles d'accroître la production. Et si la productivité en a peut-être quelque peu souffert à court terme, les conditions propres à stimuler la croissance à plus longue échéance paraissent s'être améliorées.

AIDE SUISSE A LA POPULATION NECESSITEUSE DU VIETNAM

Après un voyage pénible sur les lieux mêmes des opérations de guerre au Vietnam et une inspection des nombreux camps de réfugiés, le directeur de la Centrale suisse de Caritas, l'abbé Peter Kuhn, est rentré à Lucerne. Au cours d'une interview, il a déclaré que, sans tenir compte des aspects politiques, il était indispensable d'apporter une aide massive aux populations nécessiteuses du Vietnam. Il veut prouver, par des témoignages vécus, que la guerre du Vietnam, ainsi que ses séquelles touchent toujours davantage la population civile de notre pays.

La Centrale suisse de Caritas est une institution d'aide des évêques et des catholiques suisses. L'abbé Kuhn a cependant souligné qu'il serait fondamentalement faux si l'on voulait apporter du soutien, dans le cas du Vietnam, uniquement aux catholiques de la partie Sud. Pour de nombreuses personnes, il peut paraître nouveau et même choquant que cette aide soit apportée, dans une mesure identique, aux populations civiles du Vietnam du Nord. De plus, le directeur de Caritas a rappelé que, par exemple, il y a quelques jours encore, un bateau a débarqué, à Hanoï, du lait en poudre, des médicaments et dix tentes de réanimation pour le compte d'un hôpital au Vietnam du Nord. Divers milieux peuvent croire par-là que Caritas soutient les communistes. L'abbé Kuhn, en revanche, a la conviction que ce n'est pas le cas. Les produits livrés ne constituent pas du matériel

de guerre. Ils sont destinés uniquement aux besoins de la population nécessiteuse et à lui permettre ainsi de remonter l'abîme dans lequel la guerre l'a jetée. Un même soutien est naturellement apporté au Vietnam du Sud.

Une grande campagne qui s'étendait de fin avril au milieu de mai a attiré l'attention du public suisse au moyen d'affiches, sur les besoins du Vietnam. Caritas a édité un journal tiré à 800.000 exemplaires afin d'éveiller l'intérêt dans l'opinion publique et de l'inciter à prêter la main à cette aide. En même temps, des manifestations de tout genre sont organisées parallèlement à cette campagne.

400 SUISSES VIVENT AU LUXEMBOURG

Il ressort d'un message du Conseil fédéral que le nombre des Suisses résidant dans le Grand-Duché de Luxembourg a passé de 250 personnes au début des années 50 à environ 400 en 1967. Le nombre des Luxembourgeois établis en Suisse est en revanche assez stable : on en comptait 550 en 1950 et 595 en 1967.

RENDEZ-VOUS DES MOBILISES DE 1914-1918

Avec siège à Berne, il existe une « Fédération des vétérans suisses du service actif 1914-1918 ». Son but est de grouper les vétérans suisses des différentes armes et de tous grades ayant fait du service actif de 1914-1918, elle encourage une saine camaraderie parmi ses membres et entretient des sentiments patriotiques élevés.

L'effectif de la Fédération est actuellement de plus de 1.500 membres. Une journée des vétérans a lieu chaque année à Berne, avec une impressionnante cérémonie à la mémoire des camarades décédés. Cette année, la réunion a lieu le 13 octobre. Nous, vétérans de 1914-1918, ne serons probablement plus appelés à prendre les armes pour défendre notre patrie. Mais, jusqu'à la dernière relève, nous avons encore un devoir à remplir : servir d'exemples aux plus jeunes, leur inculquer, non seulement par nos paroles, mais surtout par notre conduite de tous les moments, l'amour de la patrie, le feu sacré du patriotisme, la fidélité au devoir, le culte de l'idéal, qui seront et resteront toujours les sources intarissables de ce courage, de cette générosité, de cet enthousiasme, de cette santé morale, sans lesquels on ne fait rien de bien, ni rien de grand dans un pays.

Les camarades désirant faire partie de la Fédération sont priés de s'adresser à : « Fédération des vétérans suisses du service actif 1914-1918 », case postale 116,—3.000 Berne 14. La cotisation annuelle est de 3 francs.

LES REPRESENTANTS DIPLOMATIQUES DE LA SUISSE

A fin 1967, le réseau diplomatique et consulaire de la Suisse dans les 116 états avec lesquels elle entretient des relations diplomatiques se composait de 75 ambassades, 2 délégations (Berlin et O.C.D.E. à Paris), un bureau de l'observateur suisse auprès de l'O.N.U. à New York, une représentation permanente auprès des organisations internationales à Genève, une mission auprès des Communautés européennes à Bruxelles, 37 consulats généraux, 56 consulats, un vice-consulat. Les 75 ambassades étaient dirigées par 58 ambassadeurs et 17 chargés d'affaires « ad interim ».

Comme le relève le rapport de gestion du Département, le nombre des mandats de représentations d'intérêts étrangers assumés par la Suisse a atteint avec 22 un nombre record. Ces mandats occasionnent un fort surcroît de tra-

vail, surtout celui qui consiste à sauvegarder les intérêts américains à Cuba.

Toujours à fin 1967, on dénombrait 97 missions diplomatiques accréditées en Suisse, dont 92 ambassades et 5 légations. 29 de ces ambassades et 3 légations ont leur siège à l'étranger. L'effectif des diplomates a passé de 454 à 459, celui des fonctionnaires de 431 à 486. Les consulats généraux étaient au nombre de 75, les consulats 90, les vice-consulats 9 et les agences consulaires 16.

Le nombre des missions permanentes accréditées auprès de l'Office des Nations Unies à Genève s'élevait à 79. Elles comptaient 1.015 collaborateurs, dont 61 de nationalité suisse.

A la fin de 1967, le nombre des fonctionnaires internationaux des organisations intergouvernementales ayant leur siège en Suisse s'élevait à 8.171, dont 1.836 de nationalité suisse.

SERVICE CIVIL : UNE LETTRE OUVERTE AU PRESIDENT DE LA CONFEDERATION

1.626 étudiants de toutes les universités suisses ont signé une lettre ouverte au Président de la Confédération pour « manifester leur insatisfaction face à la condamnation que notre société réserve encore aux objecteurs de conscience au lieu de leur offrir un véritable service civil ». Ce service civil devrait permettre « à tous les citoyens que leur conscience et leur raison empêchent de prendre part à la préparation de la guerre, d'accomplir un service destiné à lutter, si peu que ce soit, contre la misère dans le monde et à diminuer ainsi les déséquilibres qui sont à l'origine de bien des conflits ».

80^e ANNIVERSAIRE DE LA FONDATION DU CONSEIL INTERNATIONAL DES FEMMES

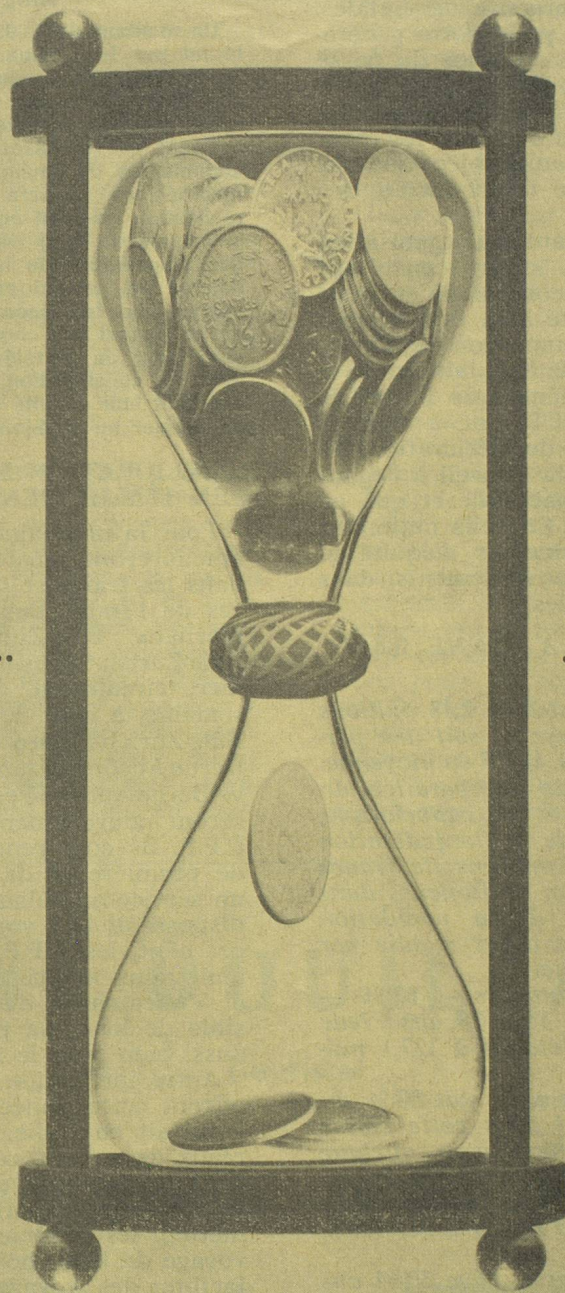
(C.P.S.). Dans le monde entier, les Conseils nationaux célèbrent, cette année, le 80^e anniversaire de la fondation du Conseil international des femmes. Ce qui caractérise aujourd'hui la composition du C.I.F., c'est sa diversité. Un des principes directeurs de ses fondatrices était d'exprimer les aspirations communes de femmes appartenant à maintes traditions culturelles, races, religions et nations, et réunies dans l'amitié. Sa Constitution n'a donc pas eu à être modifiée pour que puissent devenir membres les Conseils qui se sont créés au cours des dix dernières années en Afrique, en Asie, en Amérique latine et dans les Caraïbes. Faire d'une entente mutuelle la base de son action reste l'objectif premier du C.I.F.

Les Commissions permanentes du C.I.F. continuent d'aider les Conseils à rechercher la meilleure manière d'aider au développement économique et social de leurs pays. Chacune étudie en profondeur un élément essentiel d'une saine croissance sociale — bien-être de la mère et de l'enfant, préparation par l'éducation, la formation et l'adaptation professionnelles aux nouvelles possibilités d'emploi du monde moderne, création d'un milieu social et culturel propre à assurer une participation à part entière à tous les membres de la communauté, application, dans la vie quotidienne, des principes d'équité humaine consacrés par les législations nationales et les conventions internationales.

Les Conseils nationaux échangent des idées et se communiquent leur expérience : le programme de jumelage est l'instrument de cette réciprocité d'échange entre Conseils de pays de milieux culturels divers ou se trouvant à des degrés différents de développement économique.

(Suite page 10).

le temps...



...c'est de l'argent

volk

48, Bd des Batignolles - Paris 17°

Gagner du temps
c'est "gagner des ventes".
Dans la compétition économique
agir dès aujourd'hui c'est
assurer votre avenir commercial.
Vous devez faire connaître
et imposer
l'image de votre marque.
C'est la raison d'être
de la publicité.

*Studio de
publicité à
service complet :
graphistes
photographes
conseillers techniques
en édition et en
promotion des
ventes*

*... et pour vous
renseigner
522-57-82*

(Suite de la page 8).

Le C.I.F. n'a pas existé dans le vide. Ses dirigeantes ont eu à établir des rapports constructifs avec les politiques et ressources intergouvernementales. M^{me} Laura Dreyfus-Barney a été pour notre génération un lien vivant entre l'action créatrice du passé et les possibilités du présent. En 1920, le C.I.F. fut à la tête d'un groupe de femmes qui demandèrent à la Conférence de la Paix de Paris d'inclure les questions sociales et humanitaires aussi bien que les questions politiques dans l'action de la Société des Nations.

De nos jours, le C.I.F., en tant qu'organisation non gouvernementale dotée du statut consultatif (catégorie B) auprès du Conseil économique et social des Nations Unies, est représenté à la Commission du développement social, à la Commission des Droits de l'homme et à la Commission de la condition de la femme. Ces Commissions, de même que l'U.N.E.S.C.O., le F.I.S.E., la F.A.O. et l'O.I.T., ont, à maintes reprises, exprimé leur satisfaction des déclarations du C.I.F. qui expose l'expérience du Conseil à l'égard de questions d'importance internationale et qui, en même temps, offrent l'appui des Conseils nationaux pour la mise en œuvre des principes d'équité et d'humanité adoptés par les Gouvernements dans les conventions des Nations Unies.

EN 1967 : CHAQUE FUMEUR A DONNE 188 F A L'A.V.S.

(C.P.S.). En 1967, chacun des quelque 2,13 millions de fumeurs que compte notre pays — soit une personne sur deux — a versé à l'A.V.S. 188 F en moyenne. C'est ce qui ressort d'une étude comparative du produit des impôts sur le tabac — qui, rappelons-le, sert à financer la contribution de la Confédération à l'A.V.S. et qui a atteint 399,7 millions de francs l'an dernier — et de la proportion de fumeurs dans les cinq grandes classes d'âge de la population adulte de la Suisse, telle qu'elle a été établie par l'Institut suisse d'opinion publique.

Le plus fort pourcentage de fumeurs — 63 % — se situe dans la classe d'âge de 18 à 29 ans ; leur contribution globale à l'A.V.S. s'établit à 137,1 millions de francs en 1967.

Les fumeurs âgés de 30 à 39 ans — soit 50 % du nombre de personnes se situant dans cette classe d'âge — ont contribué globalement pour quelque 73,1 millions de francs.

Ceux âgés de 40 à 49 ans — 49 % du total dans cette classe d'âge — ont versé 63,5 millions de francs en impôts.

41 % des personnes dans la classe d'âge 50-64 ans fument, ainsi que 43 % des personnes âgées de 65 ans et plus, c'est-à-dire les bénéficiaires de l'A.V.S. eux-mêmes. Les premiers ont versé globalement quelque 74,9 millions de francs, tandis que la contribution des derniers s'élève à 51,1 millions de francs.

VINGT ECOLES SUISSES A L'ETRANGER

Sait-on qu'ensuite de la reconnaissance, en 1967, des écoles suisses d'Accra (Chana), de São Paulo (Brésil) et de Singapour, le nombre des écoles suisses à l'étranger subventionnées par la Confédération a passé à vingt ? Dans leur ensemble, ces écoles ont compté 4.299 élèves et 218 maîtres principaux.

Durant l'année universitaire 1967-68, 105 nouvelles bourses ont été accordées à des étudiants étrangers en Suisse.

ce qui porte le nombre de ces boursiers à 230, dont 85 étudiant à Lausanne, 42 à Genève, 14 à Neuchâtel et 10 à Fribourg.

AIDE AU CINEMA SUISSE

Un montant de 1.083.700 francs a été affecté, en vertu de la loi sur le cinéma, à l'encouragement de la production cinématographique suisse. L'expérience a montré, après cinq ans d'application de la loi sur le cinéma, que les mesures prévues en faveur du film scénique de long métrage ne sont pas suffisantes. Consultée par le Département, la commission du cinéma a exprimé le désir que la loi soit modifiée de manière que des contributions aux frais de réalisation puissent également être accordées pour les films scéniques de long métrage. Elle recommande une révision des dispositions de la loi. La situation laissant toujours à désirer en ce qui concerne la projection du ciné-journal suisse dans les cinémas, il faudrait adapter la présentation de ce journal aux conditions nouvelles créées par le développement de la télévision. Des directives seront établies avec la collaboration des associations économiques qui exercent leur activité dans le domaine du cinéma, en vue de donner au ciné-journal une nouvelle présentation.

AMELIORATION DES CONDITIONS DE VOYAGE EN ITALIE, PENDANT LES VACANCES D'ETE

Pour la prochaine période des vacances, les C.F.F. amélioreront sensiblement le service à la clientèle dans les trains se dirigeant vers les centres balnéaires de l'Italie. Deux trains de vacances, le « Stella Marina », Bâle-Zurich-Venise, et le « Miramare », Bâle-Zurich-Gênes-Pise, déjà mis en marche l'an dernier, circuleront de nouveau cet été, en fin de semaine, à côté de l'« Express Suisse-Adriatique », Bâle-Zurich-Pesaro et du train de baigneurs Genève-Berne-Ancône-Pesaro et du train de baigneurs Genève-Berne-Ancône-Pescara. Les deux premiers convois seront nouvellement accompagnés par un guide des C.F.F. Ils comprendront des voitures légères C.F.F. de première et de deuxième classe. On introduira un service ambulancier de ravitaillement, qui sera à la disposition des voyageurs sur tout le parcours. A cet effet, les C.F.F. doteront les fourgons destinés aux trains « Adriatique Express », « Stella Marina » et « Miramare » d'armoires frigorifiques. Il est possible de louer sa place en Suisse, avant le voyage, aussi bien pour le retour que pour l'aller.

Autre innovation, les gares et stations des C.F.F. offrent cette année des arrangements de vacances à forfait en Italie, préparés par quatre grands bureaux de voyage, ces arrangements, que l'on trouve dans un nouveau dépliant des C.F.F., comprennent le prix de transport et la pension. Les C.F.F. transmettent les commandes des intéressés au bureau de voyage de leur choix. Ils espèrent, par ces mesures, faciliter les voyages de vacances et mieux servir encore leur clientèle.

LES SUISSES ONT TOUJOURS PLUS LA « BOUGEOTTE »

Le besoin d'évasion des Suisses grandit sans cesse, et les renseignements donnés par les principales agences de voyages du pays le confirment pour 1968. Si les réservations ont été freinées en janvier et février par certains facteurs extérieurs (insécurité politique dans quelques pays, guerre du Vietnam, spéculation sur l'or), elles ont repris de plus belle ce printemps et, au milieu d'avril, elles dépassaient celles de 1967 à la même époque. Des augmentations de 20 % chaque année sont aujourd'hui considérées

comme normales par la plupart des bureaux de voyages.

Mais où vont donc tous ces Suisses désireux de passer leurs vacances à l'étranger ?

Le trafic « charter », qui s'est concentré pendant des années sur Majorque, prend toujours plus d'extension aux Baléares, c'est maintenant Ibiza qui a la cote d'amour. Mais l'intérêt pour la Tunisie — pays dont le tourisme avait souffert l'an passé de la guerre au Proche-Orient — est grandissant. Une agence a déjà dû prévoir pour juillet une série supplémentaire de vols à destination de Tunis.

Les stations balnéaires roumaines et bulgares sur la mer Noire attirent, elles aussi, un nombre rapidement croissant de Suisses. En revanche, les réservations pour la Grèce ont fortement diminué, conséquence probable du changement de régime politique. Quant au Portugal, il n'attire pas encore beaucoup de touristes suisses, mais c'est dû surtout à l'insuffisance de son équipement pour le tourisme populaire.

Aucune augmentation importante n'est attendue pour les voyages à destination de la Scandinavie. En bon continental, le Suisse va de préférence au Sud, à la recherche du soleil. Même s'il a la « bougeotte », il ne fera généralement qu'une fois dans sa vie un voyage vers le « soleil de minuit ». Malgré la dévaluation de la livre, l'intérêt pour la Grande-Bretagne reste, lui aussi, limité. En revanche, les voyages organisés outre-mer remportent un succès durable.

La nouvelle formule des « clubs de vacances », (formule du « tout compris » en villages de vacances) bat de nouveaux records et représente même la clientèle la plus nombreuse pour certaines agences. En Suisse, celles-ci travaillent surtout en colla-

boration avec des entreprises françaises et offrent des arrangements pour la Turquie, Israël, la Bulgarie, la Sardaigne, le Maroc et d'autres pays encore. Ce genre de vacances n'attire pas seulement les jeunes, puisque l'âge moyen atteint 37 ans.

En ce qui concerne les voyages individuels par avions réguliers, on note une augmentation surprenante des demandes pour les Etats-Unis. Beaucoup de Suisses qui s'étaient rendus en groupes accompagnés à l'exposition de Montréal en 1967 désirent maintenant voir de plus près l'Amérique du Nord.

Dans le secteur des transports par chemin de fer, qui avait connu une certaine stagnation ces dernières années en ce qui concerne les vacances balnéaires en Italie, un nouvel et important essor est enregistré, surtout à destination de la côte adriatique. A l'intention des touristes soucieux de garder leur liberté, les chemins de fer ont mis sur pied un système de vacances individuelles mais avec le « tout compris », semblable au système « charter » dans l'aviation. En outre, les trains permettant de visiter plusieurs pays rencontrent un succès grandissant.

Dans le domaine de la navigation de plaisance, si le trafic de ligne est en régression, en revanche les croisières ont une faveur croissante. Les arrangements pour les voyages en mer comprennent des excursions à terre. Les croisières sur le Rhin et le Danube ont aussi beaucoup de succès.

S'il est encore trop tôt pour parler des réservations pour les voyages en cars, on peut dire déjà que les demandes de vacances sont de nouveau très nombreuses.

En résumé, le besoin de voyager est devenu aujourd'hui pour le Suisse un besoin vital, et les agences de voyages abordent la saison avec optimisme.



RENÉ DOUILLARD

fleuriste



38, av. de la République Tél. VOL. 87-98 Paris-11°

Livre dans le monde entier par INTERFLORA-FLEUROF

Toujours à votre disposition pour exécuter vos commandes dans Paris et la Banlieue

Nous avisons nos lecteurs que ce numéro a été composé avant les événements de Mai.

La Rédaction